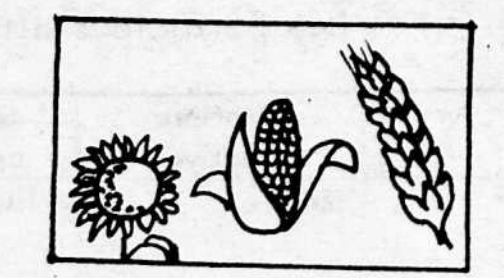
DLP 27-8-86108511
ISSN 0767 5542
ILE DE FRANCE



Avertissements agricoles
BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
47, Rue Paul Doumer - 93100 MONTREUIL.
tél : 42/87/76/71.

PUBLICATION PERIODIQUE CPP N° 536 A D
Abonnement annuel : 140 F
Régisseur des Recettes : D.D.A.
C.C.P. 9063 96 U PARIS.

EDITION GRANDES CULTURES

BULLETIN N°326 - 21 AOUT 1986 - ENVOI N° 16 -

imprimerie de la Station ILE DE FRANCE - Directeur Gérant :

COLZA

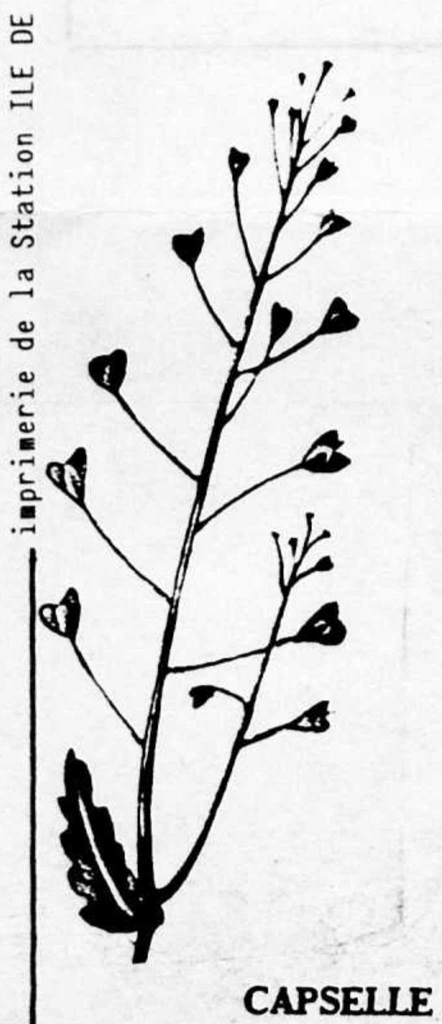
DESHERBAGE :

La technique de base est l'utilisation de desherbants au moment du semis (pré-semis ou post-semis - pré-levée du colza).

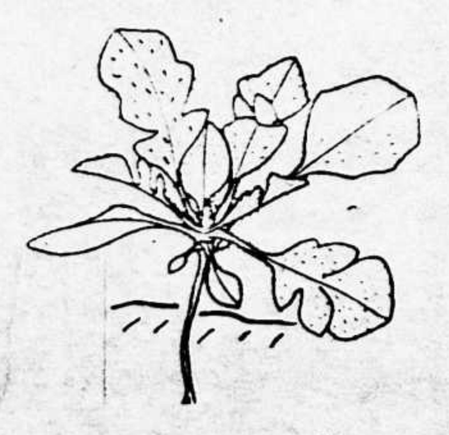
- Pas de nouveaux produits
- Une orientation vers des programmes de desherbage sélectifs et efficaces en cas de problèmes capselle.

Les associations suivantes complètent les possibilités de lutte contre la capselle sans problème de phytotoxicité. Les résultats obtenus doivent être confirmés pour d'autres années.

Pré-semis	Post-semis	Post-levée "Cotylédons étalés-1ère feuille pointante du colza
TREFLAN - 2 l DEVRINOL - 2 l	+ BUTISAN - 1,5 l + BUTISAN - 1,5 l BUTISAN - 1,5 l	+ BUTISAN - 1,5 l



CAPSELLE



PLANTULES

P 23

Les herbicides utilisables :

	Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha de spécialité	Observations
PRE - SEMIS	diallate	AVADEX	3,5 à 4 l	. Incorporation immédiate après application . Actif uniquement sur graminées . Dose de 4 l si folle-avoine et repousses céréales
	trifluraline	Nombreuses spécialités dont TREFLAN	2,5 l	. Incorporation immédiate après épandage . Actif sur graminées, sauf repousses de céréales . Actif sur dicotylédones
	napropamide	DEVRINOL FL	2,2 à 2,8 l	. Incorporation superficielle dans les 2 jours (sauf si pluies importantes . Actif sur graminées : sauf folle-avoine, repousses céréales . Actif sur dicotylédones : dont GAILLETS, MATRICAIRES . La dose de 2,8 l est une dose maximum à n'utiliser qu'en sol argileux (+ 25 % argile) (risque phytotoxicité sur la culture suivante)
	nitralin + napropamide	ZULAN FULTON	2,5 kg	. Incorporation superficielle dans les 2 jours . Actif sur graminées : (proche de napropamide) . Actif sur dicotylédones dont MATRICAIRES
PRE-SEMIS OU PRE-LEVEE	tébutam	COMODOR	4 à 5 l	. En pré-semis, incorporation uniquement si sol pierreux . Actif sur graminées : 5 l en pré-semis si risque repousses céréales . Actif sur dicotylédones
PRE - LEVEE	dimétachlore	TERIDOX	2 à 3 l	. Risque phytotoxicité (surtout en terres légères) utiliser 2 l . Actif sur graminées sauf folle-avoine, repousses céréales . Actil sur dicotylédones dont MATRICAIRES, CAPSELLES
	métazachore	BUTISAN S	2,5 l	. A n'utiliser qu'en conditions de semis favorables (préparation de sol, date et profondeur de semis) . Utilisation préférable immédiatement après le semis : possible jusqu'à 3 jours après . Actif sur graminées sauf repousses céréales et folle-avoine . Actif sur nombreuses ditocylédones dont MATRICAIRES, CAPSELLES
POST-LEVEE PRECOCE	métazachlore	BUTISAN S	3 l	. A utiliser dès les stade "cotylédons étalés-1ère feuille pointante du colza" . La firme préconise ce type d'application pour les semis en conditions difficiles

RAVAGEURS DU COLZA

Cherchez-les au bon moment...

A	B2	B3	C1	D1	T20	E	F1	G4
Levée	2 feuilles vraies	3 feuilles vraies	Reprise de végétation	Bouton accolé	Tige à 20 cm	Bouton écarté	1ère fleur ouverte	Siliques bosselées

Limaces

Larves de mouche du chou

Altises adultes

Larves d'altise

Charançons du bourgeon terminal

Pucerons cendrés du chou

Pucerons cendrés du chou

Gros charançons de la tige

Méligèthes

Charançons des siliques

Cécidomyies * des siliques

Dessins de A. GRAVAUD (Service de la Protection des Végétaux)

Période d'intervention

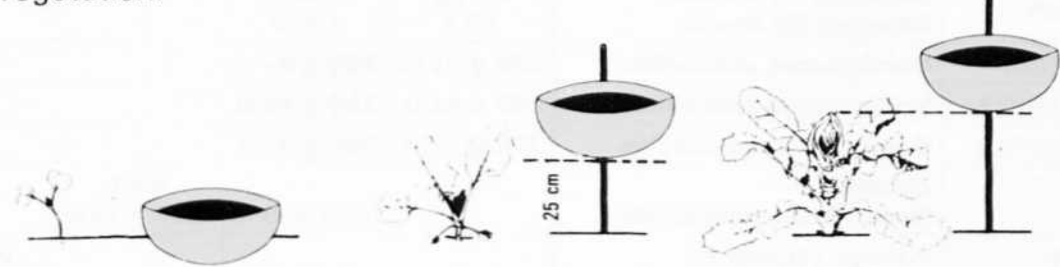
Présence du ravageur, il est trop tard pour traiter

* La lutte contre le charançon des siliques permet de limiter leurs dégâts.

... avec la bonne méthode...

Le piégeage ou technique de la cuvette jaune

- **Mise en place des cuvettes** : dès le semis, ou au plus tard à la levée dès les premiers réchauffements ; les installer à 10 mètres de la bordure, du côté d'un ancien champ de colza ; les remplir avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de liquide vaisselle.
  Jusqu'au stade B2, la cuvette est enterrée, puis elle est placée à 25 cm de hauteur.
  Attention ! Le fond de la cuvette doit suivre le niveau supérieur de la végétation.



- **Surveillance** : 2 fois par semaine et tous les jours après les premières captures.
- **Insectes capturés** : grosse altise, charançon du bourgeon terminal, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

L'observation des plantes

- **Observez 50 plantes** au hasard sur l'ensemble de la parcelle.
- **Insectes** : grosse altise (larve et adulte), puceron cendré du chou, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

... et comptez-les

P24

Avant de traiter, vérifiez si le compte est bon !

Ravageur	Observation des plantes	Piégeage "cuvette jaune"
Limace	dès les premiers dégâts, du semis au stade B2	
Grosse altise adulte	3 pieds/10 avec morsures nutritionnelles, jusqu'au stade B2	20 à 30 captures cumulées après le stade B2
Grosse altise larve	2 plantes/3 attaquées	
Puceron cendré	– automne 1 plante/5 colonisée – de C1 à 3-4 semaines avant la récolte : 2 colonies/m²	
Charançon du bourgeon terminal		notez les premières captures ; intervenez 10 à 15 jours après si le colza est au stade B3
Gros charançon de la tige	1 ponte/plante entre les stades C1 et T20	vous indique les premières arrivées vous pouvez alors aller observer
Méligèthe	– stades boutons accolés à D1 : 1 insecte par inflorescence – stades boutons séparés à E : 2 ou 3 insectes	
Charançon des siliques	stades boutons accolés à G4 : 1 insecte/plante	

Les produits de traitement

- **Contre les limaces**
  – appâts empoisonnés sous forme granulée, épandre régulièrement le soir (25 granulés par m²)
  – matières actives : mercaptodiméthur (3 à 5 kg/ha selon les spécialités commerciales)
  métaldéhyde (5 à 10 kg/ha selon les spécialités commerciales)
- **Contre les insectes**

Au semis		De la levé à la fin du repos hivernal		Produits utilisables (1)		A partir de la reprise de végétation			
Grosse altise	**Charançon du bourgeon terminal**	**Grosse altise**	**Charançon du bourgeon terminal**	**Matières actives**	**Spécialités commerciales**	**Charançon de la tige**	**Méligèthe**	**Charançon des siliques**	**Puceron**
9 kg				*Benfuracarbe*	Oncol 5 G				
9 kg	9 kg			*Carbofuran*	Curater, Delex				
12 kg				*Furathiocarbe*	Deltanet				
10 kg				*Terbuphos*	Counter plus, Counter 2 G				
9 kg				*Thiofanox*	Dacamox 5 G				
		0,15 l 0,1 l		*Alphaméthrine*	Fastac Fastac 10	0,15 l	0,2 l 0,1 l	0,2 l 0,1 l	
				Bromophos	Nexion 25, Rhodianex, Sovinexion 25 } Nexion 40		2 l 1,4 l	2 l	2 l
				Bromophos Méthyl	Nexion EC 40		1,4 l		
		0,3 l	0,3 l	*Cyfluthrine*	Baythroid		0,2 l		
		0,15 l		*lambda Cyhalothrine*	Karate	0,1 l	0,1 l	0,1 l	
		0,25 l 25 g ma/ha		*Cyperméthrine*	Cymbush, Kafil super Nombreuses spécialités (2)	0,25 l	0,25 l 20 g ma/ha	0,25 l	
		0,3 l		*Deltaméthrine*	Décis Décis Flow	0,3 l 0,3 l	0,2 l 0,2 l	0,2 l	
				Dialiphos	Torak FD, Torak FBC		1,25 l	1,25 l	
		250 g ma/ha		*Endosulfan*	Nombreuses spécialités	400 g ma/ha	250 g ma/ha	600 g ma/ha	
		0,5 l		*Fenvalérate*	Sumicidin 10		0,4 l	0,4 l	
		0,2 l		*Fluvalinate*	Mavrik		0,2 l		
		200 g ma/ha		*Lindane*	Nombreuses spécialités	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
		1,7 l		*Lindane huileux*	Lindex huileux, Tula 520 huileux	2,5 l	1,7 l		
		750 g ma/ha		*Malathion*	Nombreuses spécialités		750 g ma/ha		
		1,25 kg		*Méthidathion*	Ultracide 20 bouillie Ultracide 20 liquide	1,5 kg 1,5 l	1,25 kg 1,25 l		
		200 g ma/ha		*Parathion Ethyl*	Nombreuses spécialités	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
		200 g ma/ha		*Parathion Méthyl*	Nombreuses spécialités	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
		200 g ma/ha		*Parathion huileux*	Nombreuses spécialités	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
				Phosalone	Zolone Flo Nombreuses spécialités		1000 g ma/ha	2,5 l 1200 g ma/ha	1,2 l
				Pyrimicarbe	Pirimor, Pirimor G				0,5 kg
				Endosulfan + Thiométon	Serk				1,5 l
		1 l		*Lindane + Parathion Ethyl*	Sopragam	1,5 l	1 l		
		0,75 l		*Parathion Méthyl + Phosalone*	Fortène	1,5 l	0,75 l		

(1) Doses en l ou kg de produit commercial par ha.
(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière active la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

Liste arrêtée au 1.8.86 S.P.V.